**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 41 (1953)

**Heft:** 809

Artikel: Berne

Autor:

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-268005

[s.n.]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### VAUD

### Protestation envoyée à la presse

L'Association vaudoise pour le suffrage fé-L'Association vaudoise pour le suffrage fé-minn, vivement émue par les affirmations notoirement contraires aux faits qui ont été utilisés par les adversaires du suffrage fé-minn au cours de la campagne qui a pré-cédé la votation des 6 et 7 juin, proteste avec énergie contre le fait que 17.967 élec-teurs refusent les droits politiques réclamés par 35.972 femmes de Genève.

#### Assemblée de la Section de Montreux

L'assemblée générale du Suffrage féminin, groupe de Montreux, a eu lieu le 28 mai. Un public sympathique et compréhensif se trouvait réuni dans l'un des hospitaliers lo-caux de l'Hôtel Helvétie.

caux de l'Hôtel Helvétte.

Mlle Hilda Jomini, présidente, fit un tour d'horizon rapide. Elle évoqua le passé, parla du présent, et considéra l'avenir avec une note optimiste: le temps marche, sans arrêt, mais l'intérêt suffragiste avance aussi et il faut «attendre» avec patience et espoir quand

Puis la trésorière. Mlle Charlotte Rossinger, donna lecture des comptes. La caisse est modeste, mais elle est en bonnes mains. La trésorière et les vérificateurs des comptes, Mmes Oulevay et Duplan, furent remerciés de leur intérêt et de leur travail. Les deux artistes lausannoises, Mmes Jac-

Les deux artistes lausannoises, Mmes Jac-cottet-Dubois et Benz-Tissot, terminaient la soirée. Ce fut un délassement et un plaisir d'entendre des vieilles chansons françaises, et quelques-unes de Jean Tranchant. La voix et le piano s'harmonisaient admirablement

quelques-unes de Jean Tranchant. La voix et le piano s'harmonisaient admirablement. Mlle Jomini, dans un chaleureux merci, exprima le désir de revoir ces sympathiques artistes dans une future assemblée générale du Suffrage montreusien. La Riviera vaudoise les accueillera toujours avec joie et re-

connaissance.

C'est autour de la traditionnelle tasse thé que la soirée se termina très agréable-ment. Dans cette atmosphère du Suffrage fé-minin, l'on se sentait tout à fait en famille. Suite de la chronique vaudoise p. 28, col. 1

### GENÈVE

La présidente et le comité de l'association genevoise ont reçu une abondante gerbe de messages de sympathie et de confiance en l'avenir, adressés de la Suisse et de l'étranger, après l'échec du 7 juin.

De nombreuses suggestions ont été faites aussi pour poursuivre l'action en faveur du suffrage; maints correspondants proposent de renoncer à la seule propagande et à la persuasion et de les remplacer par des manifestations de résistance passive, comme le recommande d'ailleurs le journal l'Essor, dans son article sur la récente votation.

son article sur la récente votation.

Le comité étudie ces diverses propositions afin de choisir les meilleures et les plus efficaces pour les soumettre à ses membres,

M. de Félice annonce le dépôt d'un projet de loi « tendant à remplacer par des disposi-tions permanentes les dispositions de la loi sur les allocations familiales pour le per-sonnel féminin de maison».

## Nos suffragistes à l'œuvre

### Assemblée de protestation après le scrutin des 6 et 7 juin 1953

L'Association genevoise avait organisé, à la Salle communale de Plainpalais, le 17 juin, une grande assemblée de protes-tation contre le verdiet des électeurs, les 6 et 7 juin.

Tour à tour, divers orateurs ont expri-Tour a tour, divers orateurs ont expri-mé leurs sentiments. Tout d'abord, la pré-sidente, Me Kammacher a remercié les 13.500 électeurs qui ont bien voulu soute-nir la revendication suffragiste et elle a souligné que le corps électoral avait pris une sorte d'engagement moral en ne protestant pas contre la consultation organi-sée pour le 30 novembre, il semblait ad-mettre que, si les femmes désiraient les droits politiques, on n'avait plus de rai-sons de les refuser. Et cependant les adversaires du projet ont déclenché une violente campagne, usant d'arguments calomnieux. S'ils n'avaient pas protesté contre l'organisation de la consultation, c'est qu'ils étaient persuadés de l'opinion négative de la population féminine. Une fois détrompés, ils ont déversé leur éloquence contre pour

fois détrompés, ils ont déversé leur éloquence contre nous.

Elle donne enfin lecture des messages de confiance, adressés d'Afrique du Sud, par la présidente suisse, Mme Eric Choisy et per M. Canter, au service militaire.

Puis M. Pierre Guinand, député et président des Intérêts de Genève, réprouve les procédés et le ton employés par les adversaires du suffrage féminin et affirme sa conviction de la nécessité de la collaboration féminine pour le plus grand bien de notre patrie.

M. Aldo Dami, journaliste, fait ressortir avec beaucoup d'esprit, les incohérences et les contradictions qui caractérisent les ar-

les contradictions qui caractérisent les arguments antisuffragistes. Pour lui, puisque les électeurs sont intraitables, il faut passer à l'action directe : grève d'impôts,

boycottage des services civils et civiques,

Doycottage des services et l'il et civiques, résistance passive, etc.

Me Georges Borel, Conseiller national, stigmatise avec véhémence les moyens utilisés pour frapper et effrayer l'électeur et il rapporte la réflexion d'un Conseiller neuchâtelois : « ce scrutin a créé, à Genève, une situation révolutionnaire ».

Enfin. Me Antoinette Ouinche, prési-

une situation révolutionnaire ».

Enfin, Me Antoinette Quinche, prési-Enfin, Mc Antoinette Quinche, présidente du Comité d'action suisse pour le suffrage féminin, déclare que les femmes suisses ne peuvent admettre le verdict des 6 et 7 juin. Cette loi, devant laquelle on veut qu'elles s'inclinent, elles ne l'ont pas faite, ni votée, alors pourquoi s'y soumettraient-elles?

A l'issue de cette manifestation, l'as-semblée a voté à l'unanimité la résolution suivante:

suivante:
L'assemblée publique réunie à la Salle
communale de Plainpalais pour commenter
les résultats du scrutin des 6 et 7 juin :
Exprime sans réserve sa confiance dans
le succès final du suffrage féminin à Genève et en Suisse, condition indispensable

neve et en Suisse, condition indispensable au développement harmonieux de notre vie civique et nationale; Proteste contre la campagne inadmis-sible menée par certains adversaires, visant à déconsidérer les femmes et à nier systé-matiquement l'importance de leur rôle so-

cial; S'élève contre le fait anormal que dans une démocratie aussi évoluée que la nôtre, 18.000 hommes puissent refuser le droit de vote à 36.000 femmes qui l'ont de-

Demande aux électeurs de Genève de faire droit dans un proche avenir à la volonté exprimée par les femmes, d'assu-mer leurs pleines responsabilités de citovennes.

#### Adresse aux femmes de Genève

Genevoises.

A Bâle, nous avons suivi votre campagne pour la consultation des femmes et nous avons appris avec enthousiasme le résultat obtenu le 30 novembre.

Nous espérons que, puisqu'après des dizaines d'années d'effort, vous avez épuisé les possibilités légales et n'avez essuyé que des échecs, vous saisirez le seul moyen qui vous reste : la démonstration.

Si la propagande n'arrive pas au but, si le désir clairement exprimé par une majorité énorme peut être ignoré par le corps électo-ral, il faut essayer autre chose: lorsque les femmes de Genève défileront dans les rues, en réclamant les droits que la démo-cratie leur refuse, alors se décidera-t-on à les

ecouter.

Nos électeurs peut-être réfléchiront lorsque les femmes et les jeunes filles ne s'engageront plus au service militaire volontaire, ne répondront plus si l'on fait appel à leur bonne volonté et ne payeront plus leurs im-

#### Les Bâloises seront éligibles dans les tribunaux

Les Bâloises sont, depuis le début de jan-vier, éligibles dans les tribunaux. Voici l'ar-ticle qui les concerne dans la nouvelle loi sur l'organisation des tribunaux:

sur l'organisation des tribunaux:
« Sont éligibles comme juges ou comme suppléantes, les Suisses du sexe masculin habitant le canton, jouissant de leurs droits civiques dans le canton, ainsi que les Suissesses qui sont dignes de leurs droits de bourgeoisie et qui remplissent les exigences réclamées aux hommes pour la jouissance des droits civiques des la contract de la contract civiques »:

L'élection de femmes dans les tribunaux sera faite le plus rapidement possible, certains députés ayant déjà proposé l'augmentation du nombre des juges et suppléants.

#### FRIBOURG

La communauté protestante de Morat a refusé, le 14 juin, le suffrage féminin dans la paroisse, aux paroissiennes qui l'avaient demandé par pétition. Sur 1457 votants, 302 seulement se sont dérangés; 178 ont voté non, 122 ont voté oui.

Oh! charité évangélique!

### BERNE

La section bernoise a tenu sa rencontre estivale au Dāhlhölzli, le 1er juillet. A l'ordre du jour, des rapports sur la collecte des signatures pour l'initiative en faveur du suffrage féminin communal par MIle M. Bochlen, Dr., présidente du comité d'action, par MIle Rose Eguet, de La Neuveville, présidente du comité de l'initiative du Jura et par MIles Dora Hug et Anna Peter. A suivi le rapport sur l'assemblée de La Chaux-de-Fonds.

La séance était précédée d'un souper.

#### Groupe romand

Le groupe romand s'est réuni, le 26 juin, au Schweizerhaus, pour un souper amical. Sa prochaine séance est fixée au vendredi 4 septembre.



# A La Halle aux Chaussures

Mauon tondee en 18/0

M<sup>mc</sup> Vvc L. MENZONE

Solidité - Elégance

5 % escompte en tickets jannes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Pour être bien servie, la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPE Escompte 5% Ristourne aux membres

"Nous luttons contre la vie chère'

### ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Il vous intéressera de savoir qu'au début de mai, plus de 11.000 demandes de réin-tégration dans le droit de cité suisse avaient été présentées au Département fé-déral de justice et police. Pour faire face au surcroît de travail que ces demandes au surcroit de travait que ces demandes occasionnaient, ce Département a dû en-gager une trentaine de surnuméraires. Lors de la session de juin des Chambres, il demandait un crédit supplémentaire de fr. 75.000 comme acompte pour la cou-

Nous recommandons à nouveau à toute Nous recommandons a nouveau a toute personne qui connaît des Suissesses qui ont perdu leur nationalité par mariage, d'attirer leur attention sur la possibilité qui se présente à elles de réintégrer leur droit de cité suisse au cours de l'année 1953 seulement.

Nous rappelons que dans certains cas cette d'établements de la cours de la course de la

cette réintégration amène la perte de la nationalité obtenue par mariage.

### Glané dans la presse...

Parmi les leçons que l'on peut tirer de la votation genevoise des 6 et 7 juin, retenons qu'il n'y a pas lieu de multiplier en Suisse les consultations féminines, puisqu'elles servent seulement à stimuler l'activité des adversaires du suffrage.

(Schweizer Frauenblatt, 19 juin)

La Commission de la condition de la femme aux Nations Unies change de présidente A la septième session de la Commission

A la septième session de la Commission de la condition de la femme qui s'est tenue en mars-avril demiers, à New-York, Mlle Minerva Bernardino, déléguée de la République dominicaine et vice-présidente du Conseil international des femmes, a été nommée présidente, en remplacement de Mme Lefaucheux (France), qui avait occupé ces fonctions pendant les trois dernières années.

B. Convaincu que parmi les causes imporportantes de prostitution se trouvent des facteurs économiques et sociaux, demande aux Pouvoirs publics de prendre des mesures pour les combattre efficacement, attire l'attention de l'opinion publique sur l'importance de la demande masculine, souhaite que les causes et les conséquences psychologiques et morales de la prostitution soient étudiées chez l'homme et la femme.

C. Tout en rendant hommage au dévoue-

ment des personnes qui consacrent leur vie au reclassement dans la vie sociale des victimes de la prostitution, affirme que ce reclassement revêt une portée sociale durable dans les seuls pays qui ont aboli la réglementation de la prostitution et dans la mesure où les gouvernements apportent une aide efficace à ce reclassement de sorte que la femme réadantée à la via contraction. de sorte que la femme réadaptée à la vie so-ciale ne soit pas automatiquement remplacée par une autre.

### Réunion publique et réceptions

A côté des séances de travail, une réunion publique organisée à la grande salle de la société de géographie, sur la prostitution de-vant la conscience moderne a permis d'en-tendre Mrs Corbett-Ashby, co-présidente honoraire de l'Alliance internationale des fem-mes, M. le député Frugier, rapporteur (et adversaire) des projets de lois tendant à la réouverture des maisons de tolérance, M. le

pasteur Jean Lasserre, courageux lutteur, répasteur Jean Lasserre, courageux lutteur, ré-cemment condamné par un tribunal français pour avoir signalé publiquement la corrup-tion de la police des mœurs, M. le juge Frankignoul, président de la Ligue abolition-niste belge et M. Paul Gamehling, professeur à la Faculté de droit de Paris et président du Cartel d'action morale et sociale, sous la pré-sidence du Dr Sicard de Plauzoles, président de la Ligue française des droits de l'homme. Les membres du congrès ont beaucoup ap-

de la Ligue française des droits de l'homme.

Les membres du congrès ont beaucoup apprécié la réception qui leur a été offerte
dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, par la
municipalité de Paris.

Mentionnons encore la visite au Musée des
arts décoratifs à la rétrospective des vitraux
français du XIe au XVIe siècle, commentée
à l'intention spéciale du congrès par une femme, dont tous les congressistes ont admiré
l'érudition.

Avant et après le congrès se sont tenues

Avant et après le congrès se sont tenues

Avant et après le congrès se sont tenues des réunions du Comité international de la F. A. I. et de l'assemblée générale. On s'y est félicité du travail accompli, tout en déplorant la modicité des ressources du mouvement qui réduit sensiblement son action. Précurseur dans le domaine de l'égalité des sexes, la F. A. I. se réjouit de l'écho que ses principes ont trouvé dans le monde entier. Mais des intérêts sordides s'opposent encore au triomphe total de l'abolitionnisme. Pour vaincre définitivement, la F. A. I. doit trouver de nouveaux appuis. Th. de Félice.

core celle de Mlle Nelly Verbeke, sur les foyers d'accueil (Belgique).

La dernière journée du congrès a permis d'achever la discussion et après des débats parfois passionnés, de voter, sans opposition, des résolutions qui, après amendement, ont la teneur suivante:

#### Résolutions votées

Le congrès:

Le congres:

A. 1) constate que l'immense majorité des contaminations vénériennes ne sont pas actuellement dues à la prostitution, ce qui prive d'une efficacité pratique quelconque toute mesure sanitaire limitée aux prostitutées, y compris le fichier sanitaire et social de la prestitution.

prostitution;
2), appelle tous les Etats qui conservent
le système des maisons de tolérance ou des
règlements spéciaux relatifs aux prostituées,
à fermer les unes et abolir les autres,
3) souligne que ces mesures doivent être
complétées par une interdiction absolue de
toute maison de prostitution et par une répression sévère du proxénétisme sous toutes
ses formes, exercée par les tribunaux aidés
par une police de droit commun, composée
d'hommes et de femmes,
4) insiste auprès des Etats pour qu'ils ce-

a nommes et de remmes, 4) insiste auprès des Etats pour qu'ils co-cordent leur législation avec la Convention internationale pour la répression de la traite des personnes et de l'exploitation de la pros-titution d'autrui.